



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

République fédérale de Yougoslavie

Question écrite n° 117458

Texte de la question

M. Jean-Luc Warsmann prie M. le ministre des affaires étrangères de bien vouloir lui faire connaître sa position sur le résultat des élections législatives en République serbe, au terme desquelles le parti radical des ultranationalistes serbes a obtenu la première position avec près d'un tiers des suffrages.

Texte de la réponse

Les élections législatives, qui se sont tenues le 21 janvier 2007 en Serbie, ont confirmé le parti radical serbe (SRS), comme le premier parti de Serbie, avec 28,59 % des voix. Le Parti démocrate (DS) du Président de la République de Serbie Boris Tadic, arrivé en seconde position avec 22,71 %, a progressé par rapport aux élections législatives de 2003. Il devance la coalition associant le parti démocrate de Serbie (DSS) du Premier ministre Vojislav Kostunica au parti Nouvelle Serbie (NS) de Velimir Ilić, le ministre des investissements sortant, en recul avec 16,55 % des voix. Plusieurs autres partis ont franchi le seuil des 5 % de voix nécessaires pour intégrer le parlement. Il s'agit du G17+, parti réformateur de Mladan Dinkic, le ministre des finances sortant, qui a recueilli 6,82 % des suffrages. Le parti socialiste de Serbie (SPS, l'ancien parti de Slobodan Milosevic) a obtenu 5,64 % des voix ; la coalition libérale rassemblant le parti libéral démocrate (LDP) de Cedomir Jovanovic, qui se réclame de l'héritage politique de l'ancien Premier ministre Zoran Djindjic, l'Alliance civique de Serbie (GSS), l'Union démocratique et sociale (SDU) et la Ligue des sociaux-démocrates (LSV) a recueilli, pour sa part, 5,31 % des suffrages. Les partis des minorités, même s'ils n'ont pas atteint 5 % des voix, ont également plusieurs élus : l'Alliance des Hongrois de Voïvodine (SVM), avec 1,3 %, a reçu 3 sièges ; la Liste de coalition pour le Sandjak, 0,84 %, 2 sièges ; l'Union des Roms de Serbie, 0,42 %, 1 siège et la Coalition des Albanais de la vallée de Presevo, 0,42 % des voix, 1 siège. Les principaux partis démocratiques, c'est-à-dire le DS, le DSS et le G17+, sont actuellement en négociation pour parvenir à la création d'un gouvernement de coalition. La France espère la formation d'un gouvernement pro-européen, qui permettra à la Serbie d'avancer sur la voie des réformes institutionnelles et du développement économique et facilitera le rapprochement entre la Serbie et l'Union européenne. L'Union européenne a en effet engagé le 3 octobre 2005 la négociation d'un Accord de stabilisation et d'association qui doit aider la Serbie à se préparer à sa perspective européenne. Mais cette négociation a été suspendue le 3 mai 2006 du fait de l'insuffisance de la coopération du gouvernement serbe avec le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (TPIY). La France souhaite que la négociation de l'accord de stabilisation et d'association de la Serbie avec l'Union européenne puisse reprendre dès qu'un nouveau gouvernement serbe aura été formé et attend pour cela des engagements concrets de celui-ci pour démontrer sa volonté de coopération avec le TPIY. Le nouveau gouvernement serbe aura, par ailleurs, à traiter de la question du Kosovo. Des négociations pour l'avenir du Kosovo ont été entamées en février 2006. Elles ont été conduites par l'ancien président finlandais Martti Ahtisaari, nommé envoyé spécial par le secrétaire général des Nations unies en novembre 2005. Ces négociations se sont achevées le 10 mars sans résultat, les positions de Belgrade et de Pristina restant aussi éloignées qu'au début du processus de négociation. L'envoyé spécial des Nations unies a élaboré un projet de statut pour le Kosovo que le secrétaire général a transmis le 26 mars, en le soutenant, au Conseil de sécurité. La France, de même que ses partenaires de l'Union européenne et les

États-Unis d'Amérique, considère que ce projet de statut est une opportunité unique de stabiliser le Kosovo et l'ensemble de la région. Il constitue une solution équilibrée, conciliant les aspirations de la majorité de la population du Kosovo avec des garanties importantes offertes à la communauté serbe, qui seront mises en oeuvre sous le contrôle d'une présence civile et militaire internationale. Les autorités serbes ont jusqu'à présent rejeté les propositions de M. Ahtisaari.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Luc Warsmann](#)

Circonscription : Ardennes (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 117458

Rubrique : Relations internationales

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 février 2007, page 1160

Réponse publiée le : 24 avril 2007, page 3922